

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 21 mai 2013

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mardi 21 mai 2013 à 20h30 à la salle du Pénitent de Chamole sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Auguste HERZOG, Stéphanie BORNIER, Gérard DOUDIER, Antoine MARCELIN, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Catherine REYBIER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Christelle MORBOIS, Agnès MILLOUX, Jean SONNEY, Dominique DE CAFFARELLI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Bruno JOUHAM, Bénédicte LAMY, Marie-Colette VUILLERMET, Eric TOURNEUR, Daniel BARBE, Dominique BOICHUT, Claude REBOURG.

Etaient Excusés : Yves DECOTE, (Vice-Président), Brigitte DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, Roger CHAUVIN, Pascal FOUGERE, Jean-Baptiste MERILLOT, Christel FAGOT, Jean-Jacques DE VETTOR, Danièle CARDON, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Catherine CATHENOZ, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Etaient absents : Jean-Marc GERDY, Bruno FAS, Olivier FISCHER, Jocelyne REVERCHON, Paul AUBERT, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard LUGAND.

★ ★ ★ ★

Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Maire de Chamole, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout de quatre points à l'ordre du jour : fixation du montant de la location de la salle Grimont pour activités lucratives, remboursement des dépenses de signalétique PDIPR aux communes de Fay-en-Montagne et Le Fied, création d'un comité de pilotage dans le cadre de la prise de compétence péri-scolaire et partenariat avec le Poligny Jura Basket Comté.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président

- **PISCINE** : Entreprise Nouveau pour remplacement clapets sécurité sur station dosage pour 748,13€ TTC.
- **Moulin de Brainans** : - pour l'équipement d'assainissement : location d'une mini pelle avec chauffeur à l'entreprise Monborne au prix de 263,12€ TTC par demi-journée pour localiser et dégager les installations d'assainissement; déplacement du réseau gaz extérieur par l'entreprise EIMI au prix de 1 447,50€ .
- **Etude d'impact environnementale** comprenant étude complète pour Velours 3, étude initiale pour les autres zones à aménager ultérieurement et dossier loi sur l'eau pour l'ensemble de la zone : 21 150 € HT auprès de Sciences Environnement.
- **Contrat de maintenance des chaudières** attribué à l'entreprise MOLIN pour la somme de 2 631,20€ TTC.

- **Non exercice du droit de préemption urbain** pour la parcelle ZH 48 située en zone industrielle vendue par Madame Paulette MARIANI à la SCI Maison des Robots pour la construction d'un bâtiment de 300 m² à usage de bureau, entrepôt, hangar.

2. Adoption des procès-verbaux de séances de Conseil du 21 février 2013 et du 26 mars 2013.

Les procès-verbaux de séances du 21 février 2013 et du 26 mars 2013 sont adoptés à l'unanimité sans observation.

3. Calendrier de transfert de compétence dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Le Président explique que, suite aux réflexions du Conseil Communautaire du 26 mars 2013, l'Assemblée est maintenant invitée à se prononcer sur le calendrier de transfert de compétence, tel qu'il a été établi suite à consultation des Maires et des Présidents de SIVOS.

Le Conseil Communautaire décide, par 40 voix pour et 1 abstention :

➤ D'approuver le projet de révision statutaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny portant transfert au titre de compétence « Enfance » comme suit, au titre des compétences facultatives :

a / Toutes affaires relatives tant aux investissements futurs qu'au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (**RAM**) existant ou à créer à compter du **01.01. 2014**.

b / Toutes affaires relatives tant aux investissements futurs qu'au fonctionnement des services accueil péri- scolaire enfants comme suit :

- transfert ALSH **péri-scolaire enfant école Jules Verne le Fied au 01.01. 2014**
- transfert ALSH **péri-scolaire enfant écoles de Poligny au 01.09.2014**
- transfert ALSH **péri-scolaire enfant école Aumont au 01.09.2014**
- transfert ALSH **péri-scolaire enfant école Montholier au 01.09.2014**
- transfert ALSH **péri-scolaire enfant école de Colonne au 01.01.2015**
- transfert ALSH **péri-scolaire enfant école de Grozon au 01.01.2015**
- transfert ALSH **péri- scolaire enfant école de Saint Lothain au 01.01.2015**

➤ De demander à Monsieur le Président de notifier à chacune des communes membres l'extrait de délibération communautaire, les 30 conseils municipaux étant alors appelés à délibérer dans un délai de 3 mois courant à dater de la notification

➤ De prendre acte que l'absence de délibération des conseils municipaux dans le délai de 3 mois vaut acceptation, que la délibération communautaire est approuvée selon règle de majorité qualifiée requise à l'article L 5211-17 du CGCT, à savoir 2/3 des conseils représentant plus de la moitié des populations ou 2/3 des populations représentant la moitié des conseils municipaux ainsi que le conseil municipal de la commune représentant plus du quart de la population totale.

Le Président est autorisé à signer toutes pièces afférentes.

En outre, il convient **d'instaurer un comité de pilotage** qui sera chargé, notamment, de définir la répartition des coûts entre les différents sites concernés, la politique en matière de rythme scolaire... Pour ce faire, il est proposé que le comité de pilotage soit composé ainsi :

- Aumont-Montholier, Colonne, Grozon, Le Fied et Saint Lothain: 1 titulaire et 1 suppléant par commune
- Poligny : 2 titulaires
- Communes rattachées à Poligny (Buvilly, Chamole, Chausseuans, Tourmont et Vaux sur Poligny) : 1 titulaire et 1 suppléant.

Répondant à Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, Monsieur Jean-François GAILLARD précise que ces représentants devront être désignés soit par les SIVOS ou les communes dans un délai relativement court, la 1^{ère} réunion étant prévue courant juin.

Le Conseil Communautaire décide, par 40 voix pour et 1 abstention, de constituer un groupe de travail interne à la Communauté de Communes chargé des dossiers « Enfance » et principalement accueils de loisirs et crèche, qui sera composé comme suit :

-1 délégué pour chacune des communes accueillant un groupe scolaire sur le territoire soit Aumont/Montholier, Colonne, Grozon, Le Fied et Saint Lothain soit 5 sièges de titulaires et autant de suppléants

-1 délégué pour chacune des 3 écoles de Poligny soit 2 délégués titulaires de Poligny et 1 représentant les communes rattachées aux écoles de Poligny soit les communes de Buvilly, Chamole, Chausseuans, Tourmont et Vaux sur Poligny, et autant de suppléants.

4. Annulation délibération du 26 mars 2013 et reprise délibération corrective.

Monsieur Jean-François GAILLARD informe l'Assemblée du recours préfectoral du 16 avril contre la délibération du 26 mars fixant les nouvelles modalités de composition du Conseil Communautaire et du Bureau, suite à une double erreur portant sur les délégués des communes d'Oussières et de Plasne laquelle bénéficierait de 2 délégués bien que sa population soit de 248 habitants (contre 250 habitants requis).

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de valider l'accord local sur la composition du Conseil Communautaire à compter des prochaines élections de 2014 et propose aux communes de délibérer sur cet accord local présenté ci-dessous selon calcul suivant : un siège minimum par commune, 1 siège supplémentaire pour la population comprise entre 245 et 500 habitants et 19 sièges pour la commune de Poligny.

COMMUNE	Population municipale 2012	Composition actuelle du conseil	Accord local 2014 , attribution de 57 sièges maximum
Abergement le Petit	41	1T+1S	1T+1S
Aumont	430	2T+2S	2T
Barretaine	200	1T+1S	1T+1S
Bersaillin	392	2T+1S	2T
Besain	157	1T+1S	1T+1S
Biefmorin	76	1T+1S	1T+1S
Brainans	168	1T+1S	1T+1S
Buvilly	360	2T+1S	2T
Chamole	164	1T+1S	1T+1S
Le Chateley	85	1T+1S	1T+1S
Chausseuans	114	1T+1S	1T+1S
Colonne	257	1T+1S	2T
Darboonnay	97	1T+1S	1T+1S
Fay en montagne	76	1T+1S	1T+1S
Grozon	483	2T+1S	2T
Le Fied	191	1T+1S	1T+1S
Miéry	147	1T+1S	1T+1S
Molain	126	1T+1S	1T+1S
Monay	134	1T+1S	1T+1S
Montholier	326	2T+1S	2T
Neuvilley	74	1T+1S	1T+1S
Oussières	229	1T+1S	1T+1S
Picarreau	94	1T+1S	1T+1S

Plasne	248	2T+1S	2T
Poligny	4 226	19T+8S	19T
Saint-Lothain	460	2T+1S	2T
Tourmont	465	2T+1S	2T
Vaux-Sur-Poligny	126	1T+1S	1T+1S
Villers-Les-Bois	200	1T+1S	1T+1S
Villersérine	50	1T+1S	1T+1S
TOTAL	10 196	56T et 37 S	57 maximum; 57 retenus

5. Fixation montant de la location salle Grimont.

La Communauté de Communes a été contactée par une société qui souhaiterait occuper la salle de réunion en vue d'exposer les produits qu'elle propose à la vente. Il est donc proposé à l'Assemblée de fixer le montant de la location de la salle Grimont au prix de 50€.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de location de la salle « Grimont » au siège de la Communauté de Communes à 50€ la demi-journée pour les activités commerciales.

6. Prise en charge des dépenses de signalétique directionnelle du PDIPR supportées par les communes de Fay en Montagne et Le Fied.

Par délibération n° CO 095 en date du 25 octobre 2012, le Conseil Communautaire a décidé de rembourser la Communauté de Communes du 1^{er} Plateau des sommes engagées au titre de la signalétique directionnelle du PDIPR réalisée sur les communes de Fay en Montagne et Le Fied. Or, il doit être procédé au remboursement directement auprès des communes concernées.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'annuler les dispositions de sa délibération n°CO 095 DE du 25.10.2012 et de rembourser à chacune des communes de Fay en Montagne et Le Fied la somme de 621,89€ pour la 1^{ère} et 932,83€ pour la seconde au titre de la signalétique directionnelle du PDIPR réalisée par la Communauté de Communes du 1^{er} Plateau sur ces communes

Le Président est autorisé à signer toutes pièces afférentes.

7. Maintenance du parc de logiciels informatiques de la CCCGP par mutualisation avec le SIDEC ; service IDG.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, explique que le SIDEC qui assure, pour le compte de la Communauté de Communes, la fourniture et la maintenance des logiciels informatiques de marque Magnus depuis sa création propose de délibérer pour adhérer au SIDEC en vue de bénéficier des différentes prestations de service « informatique et TIC » au titre des missions optionnelles du syndicat mixte pour un coût de 2 798€.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes au SIDEC du Jura pour la prestation informatique au prix 2013 de 2 798€ TTC.

8. Montant définitif de l'attribution de compensation (AC) entre les communes de Fay en Montagne, Le Fied et Picarreau et la Communauté de Communes au titre des transferts de fiscalité 2011 et 2012.

Monsieur Alain GUYOT explique qu'après avoir fixé le montant de l'attribution de compensation afférente au transfert de compétence « aménagement hydraulique » sur les 30 communes de la Communauté de Communes, il convient de fixer le montant de l'AC sur la partie modification du périmètre avec l'adhésion de 3 communes qui a généré un transfert de fiscalité à partir de 2011 pour Picarreau et 2012 pour Fay-en-Montagne et Le Fied.

Il est répondu à Monsieur Jean-Louis DUFOUR que les modalités de calcul sont différentes de celles appliquées dans le cadre de l'instauration de la TPU, puisque le régime fiscal n'était pas le même.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- Fixer le montant de l'AC au titre de la modification de périmètre 2011 pour Picarreau à la somme annuelle de 233€
- Fixer le montant de l'AC au titre de la modification de périmètre 2012 pour Fay en Montagne à la somme annuelle de 834€
- Fixer le montant de l'AC au titre de la modification de périmètre 2012 pour Le Fied à la somme annuelle de 1 918€

lesquels montants seront intégrés au tableau général d'AC.

9. Désignation de délégués suppléants de la Communauté de Communes au sein du SICTOM de Champagnole : Additif.

Il est proposé de désigner au SICTOM de Champagnole Monsieur Mickaël PARIS en qualité de Conseiller Syndical suppléant, en remplacement de Monsieur Samuel HUGUENIN.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR rappelle que les délégués au SICTOM sont censés représenter la Communauté de Communes, et non leur commune. Aussi, les suppléants doivent-ils remplacer les titulaires indisponibles quelque soit leur commune de rattachement.

Monsieur Christian SOMMER fait remarquer que, suite à démission de Monsieur Florent GAILLARD, Madame Bénédicte LAMY a été désignée déléguée titulaire auprès du SICTOM de Champagnole. Toutefois, cette modification ne semble pas avoir été prise en considération. Aussi, convient-il de délibérer afin de rendre cette décision exécutoire.

L'Assemblée élit, à l'unanimité, Madame Anne-Frédérique GENEVE et Madame Bénédicte LAMY en qualité de Conseillers Syndicaux Titulaires, et Messieurs Christian SOMMER et Mickaël PARIS en qualité de Conseillers Syndicaux suppléants (en remplacement de Monsieur Samuel HUGUENIN) au SICTOM de Champagnole.

10. Convention de financement avec l'INRA.

Suite à présentation de la convention définissant les conditions de paiement de la subvention à l'INRA pour son projet de restauration de la station de Poligny, Monsieur Serge DAYET demande qui est propriétaire du bâtiment .NDLR :le bâtiment actuel appartient à la Région, celui à construire appartiendra certainement à l'Etat sauf accord avec la Région Franche-Comté.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de convention portant sur les modalités d'attribution de la subvention de 200 000€ et autorise le Président à signer la convention avec l'INRA, conformément au projet présenté.

11. Cession d'un bien immobilier à Monsieur MULLER / SARL Le Moulin de Vaux.

Monsieur Alain GUYOT fait savoir que Monsieur MULLER, gérant de la conserverie du Moulin de Vaux, a émis le souhait que la Communauté de Communes lui fasse une proposition de cession du bien immobilier dont il est locataire depuis de nombreuses années.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'interrogeant sur la régularité des paiements de loyer, il est indiqué que le locataire est régulièrement redevable de trois mois de loyer .

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe à la cession de la parcelle ZI 335 en « Champs de la Marne » à Poligny, à Monsieur MULLER / SARL Le Moulin de Vaux, aux conditions prévues par le bail et au prix correspondant à l'estimation des Domaines :

- Soit au 1^{er} septembre 2014 au prix correspondant à l'estimation des domaines pour parking et voie d'accès environ 2 500 m²
- Soit au 1^{er} juin 2013 au prix ci-dessus + solde emprunt théorique de 10 556€, soit au total de 28 056€.

et de solliciter une estimation, par le service des domaines, des terrains situés autour du bâtiment (parking, voies d'accès, zone verte).

12. Contrat de rivière Orain : réalisation de l'opération B3-3 « Amélioration du potentiel de restitution de la nappe phréatique de Poligny Tourmont ».

Monsieur Alain GUYOT procède à la présentation de l'opération dont l'objectif est notamment d'augmenter les débits d'étiage de l'Orain et de favoriser la restitution d'eau fraîche en période d'étiage.

Monsieur Jean-François GAILLARD ajoute qu'il s'agit d'un projet important, car les industriels sont de plus en plus demandeurs d'informations relatives à la nappe phréatique lorsqu'ils envisagent des travaux.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver l'opération d'étude B3-3 « Amélioration du potentiel de restitution de la nappe phréatique de Poligny Tourmont » dont le montant est estimé à 16 000€ avec une marge de + ou - 10%, et sollicite une subvention de l'agence de l'eau au taux de 50% et du Conseil Général au taux de 30%.

Le plan de financement est assuré par subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 50%, du Conseil Général de 30% et que l'autofinancement sera assuré par la Communauté de Communes à hauteur de 20% + TVA sur l'ensemble.

13. Subvention de fonctionnement à la CASC pour l'année 2013.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer à la CASC une subvention de fonctionnement d'un montant par agent de la Communauté de Communes adhérent de 150€ pour l'année 2013.

14. Extension des réseaux, élargissement et réfection de voirie en zone industrielle Rue Le Corbusier.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué aux Affaires Economiques, procède à la présentation du dossier qui porte sur la réalisation de travaux d'extension des réseaux et d'élargissement de la voirie Rue Le Corbusier afin de permettre la desserte des dernières parcelles aménageables sur le secteur nord-ouest de la zone industrielle, lieu-dit « Aux Bubles ». Les entreprises situées dans ce secteur ayant procédé à d'importants investissements, le trafic de poids-lourds prend de l'ampleur, et implique la nécessité de réaliser un aménagement de la voirie.

Il est précisé, à la demande de Monsieur Guy AUBERT, que les travaux sont prévus en septembre. En outre, il est confirmé, en réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, que ce projet n'implique pas l'acquisition de terrain.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de :

- REALISER des travaux d'élargissement et réfection de la Rue Le Corbusier ainsi que l'extension des réseaux secs et humides pour parvenir en limite de zone industrielle, telle que définie par le POS de Poligny, pour une somme totale d'environ 32 000 € HT ;
- DIRE que ces travaux seront financés sur le budget principal, fonction économie ;
- DIRE que les éventuels futurs aménageurs de la parcelle ZH 17 auront à leur charge les frais de raccordements aux divers réseaux et l'extension du réseau électrique qui sera fonction de leurs besoins.

Délégation est donnée au Président et au Vice-Président en charge des travaux pour mener à bien ce chantier et signer tous les documents afférents.

15. Cession de terrain complémentaire du parc d'activité « Grimont Sud » à la Coopérative fromagère de Tourmont.

Monsieur Dominique BONNET rappelle que, par délibération du 25 octobre 2012, le Conseil Communautaire a décidé de la vente à la coopérative fromagère de Tourmont d'une partie de la zone à lotir 1 d'une surface de 2303 m², située dans la partie nord de la zone commerciale « Grimont Sud ». Or, avec la finalisation du projet, il s'est avéré que la surface cédée est trop restreinte par rapport aux besoins de la Coopérative qui a donc demandé à la Communauté de Communes de bien vouloir céder une surface supplémentaire de 300 m² non constructible.

En réponse à Monsieur Gérard DOUDIER, le Président précise que le prix proposé correspond au prix habituellement pratiqué pour tout terrain non constructible.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

- VALIDER cette vente complémentaire de 300 m² environ pour permettre à la coopérative fromagère de Tourmont de s'implanter en zone commerciale « Grimont Sud » ;
- CREER une servitude de non aedificandi sur l'ensemble du terrain correspondant au passage de divers réseaux et pratique un prix de 1 € HT/m². Cette servitude sera inscrite dans l'acte de vente ;

Délégation est donnée au Président, ou à un Vice-Président en cas d'empêchement, pour signer tout document afférent à cette vente, et notamment l'acte de vente avec la SCAF coopérative fromagère de Tourmont ou toute société s'y substituant qui supportera les frais afférents à la vente.

16. Lancement du programme signalétique.

Le Président informe l'Assemblée que ce dossier sera étudié lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire, car il a été demandé aux entreprises consultées de proposer une nouvelle offre avec « variante location des lames signalétiques ».

La Commission d'Appel d'Offres se réunira à nouveau le jeudi 30 mai à 18h30.

17. Demande de subvention pour la Fête paysanne de la Confédération paysanne.

Il est proposé d'accorder une subvention de 200€ à la Confédération Paysanne du Jura pour l'organisation de la Fête paysanne qui aura lieu le 26 mai 2013 au Fied à hauteur de 200€.

Monsieur Jean-François GAILLARD précise qu'il s'agit d'une manifestation paysanne départementale à laquelle le Conseil Général participera à hauteur de 600€.

Monsieur Hubert MOTTET, Maire de Plasne, fait savoir que la commune n'apportera aucune aide financière à cette manifestation qui se déroule sur la commune de Le Fied, et qu'elle ne souhaite prendre partie pour aucun syndicat.

Le Conseil Communautaire décide, par 38 voix pour, 3 abstentions, de financer la Fête Paysanne organisée par la Confédération Paysanne sur la commune du Fied à hauteur de 200 €, et autorise le Président, ou un Vice-Président en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces afférentes.

18. Adhésion à l'association « Vents du Grimont énergies renouvelables citoyennes ».

Avant exposé du dossier par Monsieur Dominique BONNET, Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Président de l'association « Vents de Grimont », procède à une présentation de l'association et de son projet.

Monsieur Dominique BONNET explique que la Commission des Affaires Economiques a proposé de subventionner, dans un premier temps, l'association à hauteur de 3000€, la Communauté de Communes étant susceptible d'apporter un soutien logistique si besoin par la suite.

Le Président GAILLARD tient à saluer l'investissement de Monsieur Jean-Louis DUFOUR dans ce projet, et considère qu'il est un devoir pour la Communauté de Communes d'accompagner cette association.

L'Assemblée décide, par 40 voix pour, 1 contre, d'adhérer à l'association « Vents du Grimont » et autorise le paiement de la cotisation annuelle, soit 40 € au titre de l'année 2013.

Le Président est autorisé à signer tout document afférent à cette adhésion.

En outre, le Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur Jean-Louis DUFOUR faisant savoir qu'il ne prendra pas part au vote, décide par 36 voix pour, 1 contre, et 4 abstentions, d'accorder à l'association une subvention de 3000 € au titre de l'année 2013 afin

de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement et des frais d'étude à venir, laquelle subvention sera prélevée sur le budget principal.

Le Président est autorisé à signer tout document afférent à cette subvention.

19. Subvention Poligny Jura Basket Comté.

Monsieur Jean-François GAILLARD présente ce dossier en expliquant avoir rencontré récemment la nouvelle Présidente du club de basket de Poligny qui a sollicité une aide financière, par le biais du financement d'un match à jouer lors de la saison 2013-2014.

Malgré les problèmes financiers rencontrés cette année, le Bureau du club souhaite poursuivre son action en nationale 2, et pour cela recherche des partenaires susceptibles de les accompagner. Ainsi, la commune de Poligny et le Conseil Général ont notamment été sollicités. Le Président déclare qu'il s'agit d'un choix difficile, eu égard aux autres associations sportives du territoire, mais il insiste sur l'idée d'une participation exceptionnelle soumise, d'une part, à la condition d'une participation financière ferme de la ville de Poligny et du Conseil Général, et, d'autre part, à l'instauration de nouvelles méthodes de gestion du club.

Monsieur Serge DAYET s'interrogeant sur le montant réel du déficit supporté par le club, le Président explique que la participation financière de la Communauté de Communes ne saurait être utilisée pour combler cette dette, et que le club trouvera des solutions pour combler le déficit estimé à 30 000/35 000€.

Le Conseil Communautaire décide, par 27 voix pour, 3 contre et 11 abstentions :

➤ D'ACHETER un match de basket d'équipe Nationale 2 à jouer à Poligny pendant la saison 2013/2014 au prix de 7176€ TTC, aux conditions suivantes :

- que les engagements d'acheter 6 matches de l'équipe 1^{ère} par le Conseil Général et 2 matches par la commune de Poligny soient tenus par ces 2 collectivités

- de la signature d'une convention entre l'association Jura Basket Comté et la Communauté de Communes définissant les modalités de versement de la subvention et par laquelle le club de basket s'engage à dynamiser l'école de formation des jeunes âgés de 6 à 17 ans ;

➤ D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes à élaborer et signer la convention conformément aux garanties énoncées ci-dessus ;

➤ DE DIRE que l'achat de match par la Communauté de Communes est une opération ponctuelle justifiée par la situation financière très difficile du club.

Questions et informations diverses

➤ Madame Annie JACQUOT, Maire d'Oussières, souhaite avoir des précisions sur le projet du SICTOM Dole de ne plus collecter les 4 communes qui y sont rattachées (Biefmorin, Oussières, Neuville et Villers les Bois). Monsieur Jean-François GAILLARD informe l'Assemblée que le SICTOM de Dole a en effet porté son projet à la connaissance de la Communauté de Communes, et que le SICTOM de Champagnole ne voit aucune objection à prendre le relai dès lors qu'aucune compensation financière n'est demandée.- la décision du SICTOM de Champagnole n'est pas encore connue

➤ La prochaine réunion du Conseil Communautaire se déroulera en salle des fêtes de Colonne le mercredi 3 juillet à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55.

Le secrétaire de séance,

Bernard LUGAND



Le Président,

Jean-François GAILLARD